

Cible 7.2 : Achats écologiques

Depuis le 1^{er} avril 2014, le gouvernement du Canada s'affaire à intégrer des considérations environnementales dans son processus de passation de marchés publics, conformément à la *Politique d'achats écologiques*.

Portée et contexte

Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) a examiné son processus d'approvisionnement pour étudier la possibilité d'intégrer des considérations environnementales dans la prise des décisions d'achat afin que celles-ci soient conformes à la *Politique d'achats écologiques*.

Lien avec les programmes de l'organisation

Services internes

Résultat attendu

Le SCDATA est sur le point de mettre en œuvre des processus respectueux de l'environnement par rapport à l'acquisition, l'utilisation et la cession de biens et services.

Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Approche ministérielle pour poursuivre la mise en œuvre de la <i>Politique d'achats écologiques</i> en place depuis 1 ^{er} avril 2015.	Oui
Nombre et pourcentage de spécialistes de l'approvisionnement et/ou de spécialistes de la gestion du matériel qui ont suivi à l'École de la fonction publique du Canada le cours de formation sur l'approvisionnement écologique (C215) ou l'équivalent, au cours de l'exercice 2015-2016.	3 agents d'approvisionnement 100%
Nombre et pourcentage de gestionnaires et chefs fonctionnels de l'approvisionnement et de la gestion du matériel dont l'évaluation du rendement fait mention du soutien et d'un apport à l'approvisionnement écologique en 2015-2016.	1 gestionnaire 100%

Objectif ministériel en matière d'achats écologiques

D'ici au 31 mars 2017, 65 % des achats de mobilier comprendront des critères visant à réduire les répercussions environnementales liées à la production, à l'acquisition, à l'utilisation et/ou à la cession de mobilier.

Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Valeur du mobilier acheté selon l'objectif visé, par rapport à la valeur totale des fournitures achetées.	Devrait être réalisé d'ici au 31 mars 2017.

Objectif ministériel en matière d'achats écologiques

D'ici au 31 mars 2017, 70 % des achats d'équipement de bureau, à l'exception des achats par cartes, comprendront des critères visant à réduire les répercussions environnementales liées à la production, à l'acquisition, à l'utilisation et/ou à la cession de ce mobilier.

Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Valeur du matériel de bureau acheté selon l'objectif visé, par rapport à la valeur totale des fournitures de bureau achetées, à l'exception des achats par cartes.	Atteint

Objectif ministériel en matière d'achats écologiques

D'ici au 31 mars 2017, 65 % des achats de matériel et de services audiovisuels comprendront des critères visant à réduire les répercussions environnementales liées à la production, à l'acquisition, à l'utilisation et/ou à la cession de ce matériel.

Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Valeur du matériel et des services audiovisuels achetés selon l'objectif visé, par rapport à la valeur totale du matériel audiovisuel acheté.	Atteint

Élément de la stratégie de mise en œuvre ou meilleure pratique	Objectif de rendement
7.2.1.5. Mettre à profit les instruments d'achats d'usage courant, sous réserve de disponibilité et dans la mesure du possible.	Atteint
Meilleure pratique 7.2.3. Dispenser une formation sur les achats écologiques aux détenteurs de carte d'achat.	Devrait être réalisé d'ici au 31 mars 2017.
Meilleure pratique 7.2.4. Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la <i>Politique d'achats écologiques</i> .	Devrait être réalisé d'ici au 31 mars 2017.